

ARRETE N°23 – 04
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

- Vu les livres VI et VII du code de l'éducation,
- Vu le décret n°2017 - 1137 du 4 juillet 2017
- Vu la loi n°2016 - 1088 du 8 août 2016
- Vu les statuts de CY Cergy Paris Université

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury de validation des acquis de l'expérience (décret 2017) pour LA Licence professionnelle Métier des Arts Culinaires et des Arts de la Table - Traiteur Événementiel, pour la session du 17 février 2023 :

Président du jury : Monsieur DI MARTINO Patrick - Professeur des Universités

Membres :

Monsieur COMBEAU Jean-Philippe – Maître de conférences et Responsable de formation
Monsieur TARAVELLA Fabrice – Directeur commercial traiteur

Article 2 :

Le directeur de CY Gastronomie-Hôtellerie et la directrice générale des services de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 2 février 2023

Le président,

Laurent GATINEAU

